

Centre des Finances Publiques de Faverges

DECLARATIONS D'IMPOTS SUR LE REVENUS

Envoi échelonné des déclarations du 4 au 23 avril.

Télédéclaration sur internet à partir du 11 avril

Date limite de dépôt :

- Jeudi 17 mai 2018 (déclarations papier)
- Mardi 5 Juin 2017 (internet)

1 permanence sera assurée en mairie de Faverges le **2 mai 2017**

- de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45 (moins affluence après midi)

Télédéclaration obligatoire si revenu fiscal de référence (RFR) > 15 000 €

Application smart phone : impots.gouv